

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-681/SG/FP acceptant la démission offerte par un instituteur du corps territorial de l'Enseignement public.

n° 74-681/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
18 avril 1974

Numéro JO
n° 9 du 10/05/1974

Date du numéro
10 mai 1974

TEXTE INTÉGRAL

Est acceptée pour compter du 16 Septembre 1974 la démission de ses fonctions offerte par M. Ali Barkat Djama, instituteur de 2e classe, 3e échelon du corps territorial de l'Enseignement public, en service à l'école d'Ambouli (ministère de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse), qui sera rayé du contrôle du personnel des cadres à compter de cette date.